

DOSSIER DE DEMANDE
FONDS D'INTERVENTION ET D'INVESTISSEMENT (PROJET < 10 000 € HT)
MOULINS COMMUNAUTÉ
ANNÉE :

Intitulé du projet ou des opérations :

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune :

Adresse :

Référent :

Téléphone : Mail :

Secrétaire de mairie :

PROJET

Descriptif synthétique du projet :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération (date de 1^{ère} dépense engagée relative à l'opération - 1^{er} bon de commande, date de signature d'un contrat de travail, etc. - ou date de l'accusé réception du 1^{er} cofinanceur) :

Date prévisionnelle de fin d'opération (paiement de la dernière facture) :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – OPÉRATION 1 *(Remplir les montants sans mettre d'espaces)*

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
			Europe		
			État		
			Région		
			Département		
			Moulins Communauté Fonds d'interv. et invest. sollicités		
			Autofinancement		
			Recettes générées par le projet		
			Autre : 		
			Autre : 		
			Autre : <i>(partenaires privés)</i> 		
Total :			Total :		

Minimum
20 %

Commentaires :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – OPÉRATION 2 *(Remplir les montants sans mettre d'espaces)*

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
			Europe		
			État		
			Région		
			Département		
			Moulins Communauté Fonds d'interv. et invest. sollicités		
			Autofinancement		
			Recettes générées par le projet		
			Autre : 		
			Autre : 		
			Autre : <i>(partenaires privés)</i> 		
Total :			Total :		

Minimum
20 %

Commentaires :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – OPÉRATION 3 *(Remplir les montants sans mettre d'espaces)*

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
			Europe		
			État		
			Région		
			Département		
			Moulins Communauté Fonds d'interv. et invest. sollicités		
			Autofinancement		
			Recettes générées par le projet		
			Autre : 		
			Autre : 		
			Autre : <i>(partenaires privés)</i> 		
Total :			Total :		

Minimum
20 %

Commentaires :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – OPÉRATION 4 *(Remplir les montants sans mettre d'espaces)*

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
			Europe		
			État		
			Région		
			Département		
			Moulins Communauté Fonds d'interv. et invest. sollicités		
			Autofinancement		
			Recettes générées par le projet		
			Autre : 		
			Autre : 		
			Autre : <i>(partenaires privés)</i> 		
Total :			Total :		

Minimum
20 %

Commentaires :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – OPÉRATION 5 *(Remplir les montants sans mettre d'espaces)*

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
			Europe		
			État		
			Région		
			Département		
			Moulins Communauté Fonds d'interv. et invest. sollicités		
			Autofinancement		
			Recettes générées par le projet		
			Autre : 		
			Autre : 		
			Autre : <i>(partenaires privés)</i> 		
Total :			Total :		

Minimum
20 %

Commentaires :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – TOTAL DES OPÉRATIONS

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
			Europe		
			État		
			Région		
			Département		
			Moulins Communauté Fonds d'interv. et invest. sollicités		
			Autofinancement		
			Recettes générées par le projet		
			Autre :		
			Autre : <i>(partenaires privés)</i>		
Total :			Total :		

Minimum
20 %

Commentaires :

CRITÈRE DE SÉLECTION

Expliquez en quoi votre projet participe à l'accueil et/ou au maintien de la population en milieu rural, et/ou à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Retrouvez toutes les informations sur les fonds d'intervention et d'investissement
en cliquant sur le lien ci-dessous :

Fonds d'intervention et d'investissement

PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES

- ☐ Dossier de demande complété et signé
- ☐ Copie des notifications des cofinanceurs, le cas échéant
(ces documents sont demandés à la demande de paiement)
- ☐ Toute(s) pièce(s) jugée(s) utile(s) pour la compréhension du projet (5 pages maximum) :
photos, plans, descriptif technique, etc.
- ☐ Délibération du Conseil Municipal avec le projet
- ☐ Devis (non signé par la commune)

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DU PROJET

Monsieur, Madame,

Maire de la Commune de

Atteste du non commencement du projet faisant l'objet de la présente demande de financement.

Fait à :

Nom :

Le :

Fonction :

Cachet et signature :

- ☐ La commune atteste sur l'honneur
avoir pris connaissance et accepté les
modalités du règlement intérieur
délibéré en conseil communautaire du
16 décembre 2022 N°C22.165

- ☐ Je certifie l'exactitude des informations
renseignées dans le présent formulaire
de demande de subvention et atteste
avoir vérifié l'ensemble de son
contenu.



[Voir le règlement ici](#)

Déposer les pièces justificatives séparément du formulaire fonds d'intervention et d'investissement
lors de votre envoi par mail à l'adresse suivante :

h.elammami@agglo-moulins.fr

AVANT LE 1^{er} NOVEMBRE



Retrouvez le règlement intérieur du Fonds d'intervention et d'investissement ainsi que le formulaire vierge de demande de paiement :

<http://www.agglo-moulins.fr>

Procédure de dépôt et d'instruction des dossiers

1. **Dépôt des dossiers** : les dossiers de demandes sont déposés avant le 1er novembre de l'année d'octroi de la subvention par email : h.elammami@agglo-moulins.fr

- Le dossier de demande de financement devra être dûment rempli, en intégrant notamment le plan de financement prévisionnel accompagné des copies des notifications des co-financeurs, le cas échéant.

Le dossier devra être composé et envoyé de la manière suivante dans le même mail :

- ✓ Le formulaire de demande dans une pièce jointe
- ✓ Les pièces justificatives dans une pièce jointe

2. **Accusé de réception** : le service instructeur après analyse de la demande émet par email un accusé de réception de la demande celui-ci atteste que la demande est éligible ou non. Si la demande est éligible, cet accusé de réception informe le bénéficiaire que le dossier est complet et autorise le démarrage du projet. Il ne vaut pas notification de subvention.

3. **Décision d'attribution** : chaque dossier de demande de financement sera présenté à la Commission Aménagement, Ruralité, Urbanisme, Habitat que la demande soit éligible ou non :

- Si le dossier est éligible, la Commission Aménagement, Ruralité, Urbanisme, Habitat décide d'attribuer ou non le fonds d'intervention et d'investissement, au regard du critère défini à l'article 3 du présent règlement et propose au Conseil Communautaire le montant du fonds d'intervention et d'investissement, dans la limite des crédits budgétés.
- Si le dossier est inéligible, le service instructeur informe la Commission Aménagement, Ruralité, Urbanisme, Habitat de son analyse. Les membres statuent sur l'inéligibilité et rejettent la demande.

4. Notification :

En cas d'accord de financement de Moulins Communauté : le service instructeur notifie l'issue du dossier dans le mois qui suit le Conseil Communautaire du 2ème semestre de l'année par courrier à l'adresse de la Mairie.

En cas d'inéligibilité ou de refus de financement de Moulins Communauté : le service instructeur notifie l'issue du dossier dans le mois qui suit la réunion de la Commission dédiée par courrier à l'adresse de la Mairie mentionnée dans le dossier.

Versement du fonds d'intervention et d'investissement

1. L'aide est versée, sur demande de la Commune, au moment choisi (en cours de réalisation ou à la fin de l'opération) par la Commune maître d'ouvrage.
 - Si le projet n'est pas achevé au moment de cette demande, la Commune transmet au service instructeur un simple courrier de demande de versement de l'aide, accompagné d'une déclaration de commencement de travaux. Une avance de 50% est alors versée. Un modèle de courrier est disponible sur le site de Moulins Communauté dans l'espace « Ruralité », « fonds d'intervention et d'investissement » puis « À télécharger ».
 - Puis, le solde de la subvention est versé, sur demande de la Commune accompagnée du dossier de demande de paiement reprenant les éléments de l'opération (calendrier de réalisation, plan de financement, bilan) et ses annexes. Ce versement est exécuté sur la base du montant définitif des dépenses réalisées selon le taux de subvention approuvé lors de l'attribution de l'aide.
 - Si le projet est achevé au moment de cette demande, la Commune transmet le dossier de demande de paiement et ses annexes et l'intégralité de l'aide est versée.

Modalités d'information du public

1. La Commune bénéficiaire du fonds d'intervention et d'investissement doit mettre en évidence par tous les moyens dont elle dispose le concours financier de Moulins Communauté dans tout document, tant à usage interne qu'à destination du public.

Cela passe notamment par l'insertion du logo de Moulins Communauté sur les supports de communication. L'utilisation du logo de Moulins Communauté doit respecter la charte graphique fournie à cet effet.

Des panneaux, affiches, stickers sont disponibles à la demande auprès du service instructeur.